



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

équipements

Question écrite n° 68061

Texte de la question

M. Hervé Féron attire l'attention de Mme la secrétaire d'État, auprès du ministre de l'économie, de l'industrie et du numérique, chargée du numérique, sur la stratégie numérique des entreprises françaises. Alors que les internautes français se sont largement familiarisés avec les nouveaux usages numériques (82 % des ménages disposent d'un accès à internet, le taux d'équipement en tablettes double chaque année depuis 2011, environ 60 % des citoyens français utilisent l'administration en ligne), les entreprises accusent encore un retard en la matière. Ainsi, seules 14 % d'entre elles ont reçu en 2013 des commandes *via* internet (contre 26 % en Allemagne), et 65 % disposent d'un site Internet (contre 89 % en Suède). Pourtant, selon une étude du cabinet de conseil McKinsey France parue en septembre 2014, ces technologies « pleinement déployées » pourraient engendrer un chiffre d'affaires de près de 1 000 milliards d'euros en France d'ici 2025. Tous les secteurs de l'économie y gagneraient, y compris les plus traditionnels, comme l'agriculture. Ce faisant, les entreprises françaises proposeraient à leurs clients une offre mieux adaptée à l'évolution de leurs usages numériques, tout en améliorant leur efficacité opérationnelle en simplifiant et en automatisant les processus. Avec un tel environnement plus favorable au numérique, la France pourrait espérer un surcroît de PIB digital de 100 milliards d'euros par an à l'horizon 2020. Pour cela, une étroite collaboration entre institutions publiques, entreprises privées et acteurs de la société civile est nécessaire. Le projet d'incubateur numérique de la Halle Freyssinet à Paris, à l'initiative de l'entrepreneur Xavier Niel, en est l'exemple parfait. Cet espace de 30 000 m², qui a vocation à devenir le plus grand incubateur de start-up au monde, accueillera des bureaux, un laboratoire de fabrication de maquettes ou de prototypes, un auditorium de 500 places, des salles de réunions, de larges espaces de travail, des services administratifs... En posant la première pierre de cet édifice, le Président de la République fait symboliquement preuve du soutien de l'État à ce projet d'envergure pour la ville de Paris et pour la France tout entière. Pour contribuer à créer un environnement numérique favorable aux entreprises, l'État pourrait notamment utiliser la commande publique pour stimuler l'innovation digitale, mettre en place un enseignement destiné à familiariser collégiens et lycéens avec la programmation informatique, ou encore encourager fiscalement les investissements dans les actifs et les compétences numériques, comme le suggère l'étude McKinsey. Il souhaite donc connaître l'avis du Gouvernement vis-à-vis de cette étude et plus largement la stratégie qu'il entend mettre en œuvre pour remédier au retard numérique des entreprises françaises.

Texte de la réponse

L'étude publiée en septembre 2014 par McKinsey, en s'appuyant sur une enquête réalisée auprès de 500 entreprises françaises, permet de quantifier un diagnostic partagé par le Gouvernement. Le poids du secteur du numérique dans l'économie est chaque jour plus important, qu'il s'agisse de la richesse et des emplois directement créés par les entreprises relevant directement de ce secteur ou des gains que les nouveaux outils et modes d'organisation liés au numérique permettent de dégager dans l'ensemble des secteurs. Les technologies numériques permettent aux entreprises qui savent proposer des produits ou services innovants de croître rapidement. L'initiative French Tech a été lancée, fin 2013, par le Gouvernement afin de positionner la France sur la carte du monde des lieux propices à l'innovation et au développement de start-ups. Ce grand mouvement

de mobilisation collective comprend 3 objectifs principaux : - fédérer : la marque ouverte « la French Tech », emblème de tous les acteurs français de la scène tech est aussi associée à une démarche de labellisation d'écosystèmes remarquables en régions, appelés « métropoles French Tech ». Le 12 novembre 2014, 9 écosystèmes en région ont ainsi obtenu le label, pour constituer, avec Paris, le grand réseau national de l'écosystème French Tech : Aix-Marseille, Bordeaux, Grenoble, Lille, Lyon, Montpellier, Nantes, Rennes et Toulouse ; - accélérer : un fonds d'investissement de 200 millions d'euros cofinancera à partir de 2015 des accélérateurs de start-ups privés ; - rayonner : 15 millions d'euros seront investis à partir de 2015 pour renforcer l'attractivité de la French Tech à l'international. Le futur incubateur 1000 start-ups, projet financé par Xavier Niel et par la Caisse des dépôts et consignations, doit demain être l'un des lieux privilégiés d'animation de l'écosystème français, lieu de rencontre et de mise en réseau des différentes métropoles French Tech. Par son ambition, il est visible à l'international et contribue donc à renforcer l'image attractive de l'écosystème français des start-ups, à l'image de ce que Londres ou Israël ont su faire avec la Tech City ou la Start-up Nation. Afin d'appréhender au mieux la transformation de l'ensemble de l'économie que permet le numérique, le Gouvernement a chargé Philippe Lemoine d'une mission sur ce sujet. Son rapport remis le 7 novembre « la nouvelle grammaire du succès », conclut que la transformation numérique présente pour la France plus d'opportunités que de risques. Si certaines entreprises, et en particulier des TPE/PME qui ne peuvent pas s'appuyer sur des spécialistes du numérique dans leurs équipes, accusent du retard, l'usage que font les françaises et les français du numérique est comparable à celui des citoyens des pays les plus avancés. Rattraper le retard que ces entreprises ont pu prendre dans leur transformation numérique est un enjeu économique majeur. Plusieurs initiatives sont engagées dans ce but. Le programme Transition numérique, lancé par le Gouvernement en novembre 2012, vise à accélérer la transformation numérique des TPE & PME en s'appuyant sur les réseaux de proximité présents aux côtés des entreprises (chambres de commerce et d'industrie, chambres de métiers et d'artisanat, offices de tourisme, centres de gestion agréés, cyberbases et espaces publics numériques, etc.). Au contact des chefs d'entreprises, les conseillers numériques de ces différents réseaux ont un rôle clé à jouer. Le programme Transition numérique permet de mettre ces conseillers en réseaux (autour notamment de centres de ressources référents identifiés dans chaque région) et de leur proposer des contenus pédagogiques réalisés notamment par les partenaires privés du programme réunis au sein de l'association Transition numérique plus. Depuis son lancement fin 2012, le programme a mis en place : - 22 centres de ressources référents identifiés dans les différentes régions métropolitaines (et un centre récemment identifié à La Réunion) ; - près de 1 000 conseillers mobilisés dans les différents réseaux partenaires : chambres de commerces et d'industrie, chambres de métiers et d'artisanat, offices de tourisme, centres de gestion agréés, espaces publics numériques, etc. - plus de 50 webinars proposés par les 100 partenaires industriels rassemblés dans l'association Transition numérique plus qui apportent leur vision professionnelle sur la transformation numérique ; - une formation mise en place par le centre d'études et de formation des assistants techniques du commerce, des services et du tourisme (CEFAC) qui doit, demain, décerner un diplôme reconnu de conseiller au numérique ; - des collaborations engagées avec l'agence nationale de la sécurité des systèmes d'information (ANSSI), la délégation interministérielle à l'intelligence économique ou encore l'association française pour le nommage internet en coopération (AFNIC), etc. En 2015, la dynamique engagée autour des centres de ressources, de l'association Transition numérique plus et des autres partenaires du programme doit être amplifiée. Lors des rencontres nationales qui se sont tenues le 10 décembre 2014 à Bercy, le président de l'association des régions de France et la ministre chargée du numérique ont fixé un objectif de mise en place de stratégies régionales sur la transition numérique d'ici à l'été 2015. Ces stratégies pourraient s'inscrire dans le cadre des schémas régionaux de développement économique, d'innovation et d'internationalisation. L'accent doit également être mis sur la formation professionnelle. S'appuyant sur l'initiative Transition numérique, 3 centres de ressources (dont l'Echangeur PME en Ile de France) ont mis en place en 2014 des partenariats avec AGEFOS PME pour proposer des formations aux entreprises sur le thème du numérique. La reproduction de tels partenariats doit accélérer, demain, la transformation numérique des entreprises. Outre le programme Transition numérique, d'autres initiatives peuvent être citées : - porté par la direction générale des entreprises, le programme TIC & PME vise à mettre en place des systèmes d'échanges de données entre PME au sein d'une filière industrielle : optique, bâtiment, bois, horlogerie, textile, etc. A travers 4 appels lancés entre 2006 et 2012, les PME de 41 filières ont pu bénéficier de ce programme (14,1 M€ d'aides octroyées à 41 projets) ; - le programme CAPTRONIC, mis en œuvre par JESSICA France, a pour objectif de faciliter l'accès des PME aux technologies (logiciels et électronique embarquée) en s'appuyant sur un réseau

d'ingénieurs (2 000 PME accompagnées chaque année dont 300 bénéficiant d'un appui technique pour un projet de R & D) ; - les prêts numériques, proposés depuis début 2014 par Bpifrance dans le cadre du programme des investissements d'avenir rencontrent en outre un fort succès attestant de l'appétence croissante des entreprises françaises pour la transformation numérique. 300 M€ de prêts bonifiés ont ainsi été proposés pour soutenir les PME et ETI engagées dans un projet d'intégration de nouveaux outils numériques dans leur fonctionnement ou de fonctionnalités numériques dans leurs produits. Exemples de projets pour lesquels les prêts numériques sont sollicités : transformation d'un objet traditionnel en « objet connecté », recours à des outils de simulation numérique pour le développement de nouveaux produits, etc. - parmi les 34 plans, le plan industriel Usine du Futur vise à moderniser l'outil productif industriel et à développer les processus de production de demain. Assurément, les outils numériques seront au cœur de ces 2 défis.

Données clés

Auteur : [M. Hervé Féron](#)

Circonscription : Meurthe-et-Moselle (2^e circonscription) - Socialiste, écologiste et républicain

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 68061

Rubrique : Entreprises

Ministère interrogé : Numérique

Ministère attributaire : Numérique

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [4 novembre 2014](#), page 9229

Réponse publiée au JO le : [22 décembre 2015](#), page 10619